



HAL
open science

Trois chantiers partenariaux pour des systèmes agro-alimentaires productifs, résilients et durables en Afrique

Vianney Dequiedt, Andrea Dsouza, Jean-Marc Gravellini, Audrey-Anne de Ubeda

► **To cite this version:**

Vianney Dequiedt, Andrea Dsouza, Jean-Marc Gravellini, Audrey-Anne de Ubeda. Trois chantiers partenariaux pour des systèmes agro-alimentaires productifs, résilients et durables en Afrique. 2026. <hal-05614408>

HAL Id: hal-05614408

<https://hal.science/hal-05614408v1>

Submitted on 6 May 2026

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License

Trois chantiers partenariaux pour des systèmes agro-alimentaires productifs, résilients et durables en Afrique

VIANNEY DEQUIEDT, Directeur scientifique, Ferdi et Professeur, Université Clermont Auvergne-CNRS-IRD, Cerdi

AUDREY-ANNE DE UBEDA, Responsable de la coordination des programmes de recherche, Ferdi

ANDREA DSOUZA, Assistante de recherche, Ferdi

JEAN-MARC GRAVELLINI, Directeur de la Chaire "Politiques de modernisation agricole en Afrique" -Ferdi, Secrétaire général, Alfa

- Cette note décrit trois chantiers complémentaires – structuration des chaînes de valeur, financement des filières et accès aux marchés - qu'un partenariat renouvelé entre l'Afrique et la France devrait cibler pour rendre les systèmes agro-alimentaires africains productifs, résilients et durables
- Publiée en amont du Sommet Africa Forward (11-12 mai 2026), elle identifie des pistes d'action collective en soulignant la nécessité de coordonner les interventions publiques et privées afin de relever les défis de l'agriculture africaine
- Elle souligne le potentiel des partenariats public-privé pour structurer les chaînes de valeur et former des agri-entrepreneurs, de la blended finance et des instruments financiers innovants pour dé-risquer le secteur, et des dispositifs de certification de la qualité et de sécurisation des conditions d'accès aux marchés pour développer les flux d'échange

L'agriculture africaine fait face à des défis structurels que chaque choc exogène révèle au grand jour depuis la crise financière des années 2000 jusqu'aux événements récents majeurs : Covid-19, guerre menée par la Russie contre l'Ukraine, guerre au Moyen-Orient. Au-delà du déséquilibre des balances commerciales agricoles, la dépendance de nombreux pays africains aux importations de carburant et d'engrais en provenance de pays du Golfe fragilise encore davantage leur agriculture à travers une hausse des coûts de production et des pertes de rendement.

Or ce secteur emploie aujourd'hui en Afrique 45% de la population active et représente 21% du PIB¹. Ces chocs conjoncturels amplifient des fragilités aux racines structurelles profondes : croissance démographique rapide, changement climatique, dégradation des sols et pertes de biodiversité, insécurité chronique, faiblesse des infrastructures physiques et de marché, et cadres institutionnels et réglementaires parfois inefficients. L'ensemble de ces facteurs maintient la productivité agricole du continent à des niveaux faibles.

Le diagnostic a été bien établi² et il est largement partagé. Depuis l'adoption du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) en 2003, les États africains disposent d'une stratégie continentale commune. Les déclarations de Maputo (2003)³ et de Malabo (2014)⁴ ont fixé un objectif de 10 % des dépenses publiques consacrées à l'agriculture, objectif qui n'a pas encore été atteint à l'échelle du continent. La Déclaration de Kampala (2025)⁵ a réaffirmé cet engagement et fixé de nouvelles cibles pour 2035 : augmenter la production agroalimentaire de 45 %, réduire les pertes post-récolte de moitié, tripler le commerce intra-africain de produits et d'intrants agroalimentaires, porter la part des aliments transformés localement à 35 % et mobiliser pour cela 100 milliards de dollars d'in-

vestissements sur les dix prochaines années. Mettre en place des systèmes agro-alimentaires productifs, résilients et durables en Afrique reste un chantier d'ampleur qui nécessitera l'action et la coordination de multiples acteurs aussi bien publics que privés, nationaux qu'internationaux.

Ces objectifs ne relèvent pas du seul intérêt continental en termes environnementaux, de croissance et de sécurité alimentaire. Les exportations agricoles africaines, alimentaires et non alimentaires, peuvent jouer un rôle clé dans les chaînes d'approvisionnement européennes et fournir des matières premières essentielles à la production industrielle internationale. L'Afrique produit par exemple 70 % du cacao mondial⁶ et 60% de l'anacarde⁷. La Côte d'Ivoire est le troisième producteur mondial de caoutchouc naturel⁸ et le continent est un important exportateur de coton, derrière les États-Unis et le Brésil.

L'agriculture doit occuper une place centrale dans les relations partenariales entre l'Afrique et l'Europe avec le soutien de la France. Cette centralité a été actée au plus haut niveau politique, en novembre 2025 lors du 7ème Sommet UA-UE de Luanda⁹. Elle se retrouve également dans le communiqué conjoint France-Kenya qui annonce le sommet Africa Forward¹⁰ et inscrit l'agriculture durable parmi les priorités stratégiques de la rencontre. Pour la France dont les acteurs agro-industriels et ceux du continuum formation-recherche-innovation agromatique bénéficient d'une expérience bien établie, l'enjeu est de première importance pour aider l'Europe à établir ce nouveau partenariat agricole et commercial avec l'Afrique.

Les engagements qui seront pris lors de ce Sommet par des acteurs publics ou privés pourront catalyser l'action collective, produire un effet d'entraînement et signaler à l'ensemble des parties prenantes l'intérêt que revêt l'investissement dans des filières agricoles africaines durables.

La présente note se concentre sur trois chantiers à

1. Source : <https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators>

2. Gravellini J.-M. (2025) État des lieux de l'agriculture, de l'élevage, de l'agro-industrie et des politiques agricoles en Afrique. Proposition pour un rôle accru du secteur privé et une professionnalisation des acteurs au sein de chaînes de valeur plus performantes. Ferdi Document de travail P361, octobre.

3. Union africaine, 2003, Assembly/AU/Decl. 7 (II)

4. Union africaine, 2014, Assembly/AU/2 (XXIII)

5. Union africaine, 2025, Ext./Assembly/Decl./3(XIX)

6. Source : <https://www.icco.org/wp-content/uploads/ICCO-Annual-Report-2024-2025-EN.pdf>

7. Source : <https://ourworldindata.org>

8. Source : <https://www.fao.org/faostat/en/#data/QCL>

9. <https://www.consilium.europa.eu>

10. <https://www.elysee.fr>

fort effet multiplicateur et alignés avec les engagements de la Déclaration de Kampala : (I) la structuration des chaînes de valeur, (II) le financement des filières, et notamment de l'entrepreneuriat agricole africain, et (III) l'accès aux marchés, intra- et extra continentaux. Pour chacun de ces domaines, il s'agit de mettre en lumière les verrous, des initiatives prometteuses, et comment peuvent s'articuler les interventions publiques et privées pour relever les défis de l'agriculture africaine.

► 1. Structuration des chaînes de valeur agricoles : renforcer les partenariats public-privé

Le premier chantier, relatif aux chaînes de valeur, est fortement lié à la compétitivité de l'agriculture africaine. Cette dernière est caractérisée par une productivité plus faible que dans d'autres régions du monde. Les rendements céréaliers sont par exemple de 2 tonnes par hectare pour l'Afrique quand ils s'élèvent à 3,8 tonnes pour l'Asie du sud et 4,5 tonnes pour l'Amérique latine¹¹. Cela ne s'explique pas par un seul facteur limitant, mais résulte de plusieurs contraintes interdépendantes, dont beaucoup découlent de chaînes de valeur qui ne sont pas suffisamment organisées dans une vision à la fois stratégique et planifiée.

Au stade des intrants et de la production, l'accès continu et abordable à des semences et des engrais de bonne qualité, ainsi qu'aux informations et aux technologies permettant de les utiliser efficacement, constitue un défi majeur. Les difficultés qui en résultent nuisent aux rendements des cultures et à la qualité de la production. Par ailleurs, des pertes quantitatives et qualitatives importantes sont courantes aux étapes de la récolte, du stockage et du transport. Celles-ci varient selon les groupes de produits mais sont particulièrement élevées pour les fruits et légumes en Afrique sub-saharienne où elles peuvent atteindre 50% de la production¹². Enfin, en aval des filières, il existe très souvent un manque de valeur ajoutée locale issue des activités de transformation agricole. Une large part des produits agricoles sont exportés sous forme de ma-

tières premières, puis les produits transformés sont réimportés, ce qui se traduit par une perte de valeur économique, un nombre insuffisant d'emplois locaux et une dépendance accrue vis-à-vis des importations. Le coton en est un exemple emblématique puisqu'il reste pour l'Afrique essentiellement une culture d'exportation¹³ même si l'industrie textile se développe, notamment au Bénin et au Cameroun.

Le déficit d'infrastructures est identifié comme un verrou majeur dans le fonctionnement des chaînes de valeur agricoles. Il augmente les coûts des intrants et de production, perturbe la chaîne d'approvisionnement et rend l'accès aux marchés instable. La formation professionnelle des exploitants souffre également en Afrique de lacunes qui limitent l'adoption d'innovations ou de meilleures pratiques et le développement d'un entrepreneuriat agricole plus professionnel et davantage inséré dans un tissu économique performant.

Si la fourniture d'infrastructures, la recherche et la formation relèvent en premier lieu de l'action publique, le secteur privé doit être davantage investi aux différents stades des chaînes de valeur. Il doit ainsi être encouragé à intervenir massivement en tant que producteur, fournisseur et distributeur d'intrants, en assurant des services de transport et de stockage post-récolte et plus en aval, en construisant et opérant des infrastructures de transformation agricole et de mise en marché.

Les filières de l'orge et du maïs en Éthiopie, en Afrique du Sud ou au Cameroun illustrent ces rôles possibles d'acteurs privés. Les brasseries coordonnent la production en amont par le biais de l'agriculture sous contrat, en organisant les agriculteurs au sein de groupements ou de coopératives, en fournissant les intrants et en gérant la collecte et le transport, avant de transformer localement la production pour le marché national. Dans d'autres filières, ce sont les organisations de producteurs et les coopératives qui assument ce rôle structurant, comme dans la filière cacao en Côte d'Ivoire, où les coopératives organisent la collecte, le contrôle qualité et la négociation des prix.

Le secteur privé a également un rôle clé à jouer dans le développement de l'entrepreneuriat et la mise à l'échelle d'innovations agricoles et technolo-

11. Source : <https://databank.worldbank.org>

12. Source : <https://openknowledge.fao.org>

13. <https://www.oecd.org/>

giques adaptées aux conditions locales. Cela peut se faire en collaboration avec des partenaires publics nationaux et internationaux. C'est ainsi l'ambition d'initiatives comme le Hub International de l'Innovation¹⁴ de mettre en synergie un écosystème d'institutions publiques, d'acteurs académiques et de la recherche en France et en Afrique pour favoriser le développement de projets innovants portés par des start-ups et jeunes entreprises à impact du secteur agro-alimentaire africain.

En définitive, la prise en compte du secteur privé comme acteur moteur de la modernisation agricole devrait être un choix d'efficacité économique, une source fondamentale d'innovation, et constituer la clé d'un véritable renouveau de l'agriculture et de l'élevage africain.

Pour les acteurs du Sommet, la priorité devrait être de renforcer les partenariats public-privé pour structurer les chaînes de valeur. Ces derniers présentent un fort potentiel dans plusieurs domaines : formation professionnelle des exploitants, soutien aux organisations de producteurs, mutualisation du machinisme, ou encore accès à l'énergie pour la transformation agricole et la conservation post-récolte. Ils permettent d'associer les ressources et l'expertise du secteur privé à la capacité d'orientation stratégique des acteurs publics. De tels partenariats permettent un fort effet levier et facilitent le passage à l'échelle sans peser excessivement sur les finances publiques.

► 2. Financement des filières : orienter les fonds publics vers des instruments à fort effet de levier

L'activité agricole est intrinsèquement risquée. Ce risque tient d'abord au caractère aléatoire des récoltes, amplifié par la fréquence croissante des chocs climatiques, et à la volatilité des prix sur les marchés nationaux et internationaux. Le déficit d'infrastructures et la faible structuration des chaînes de valeur, décrits ci-dessus, aggravent la perception du

risque par les prêteurs et les investisseurs. Le résultat est un sous-investissement massif : alors que l'agriculture représente environ 21% du PIB continental, elle reçoit moins de 5 % des crédits bancaires dans beaucoup de pays africains¹⁵.

La Banque Africaine de Développement (BAD) estime le déficit annuel de financement du secteur agricole africain à 75 milliards de dollars. Ce déficit frappe particulièrement le « missing middle », les entrepreneurs et PME de l'agroalimentaire pourtant essentiels à la structuration des chaînes de valeur. Ces acteurs sont de taille trop grande pour la micro-finance, mais trop petite pour les banques commerciales et les fonds d'investissement, qui considèrent ce segment de marché insuffisamment rentable étant donné leurs coûts de transaction.

Face à ces contraintes, l'enjeu est de réduire le risque réel et perçu du secteur pour attirer des financements privés de long terme. Cela passe par le développement d'instruments de gestion des risques adaptés au secteur, par l'innovation financière et numérique, et par des approches de financement mixte dans lesquelles l'intervention publique joue un rôle catalytique.

La gestion des risques agricoles est un premier levier^{16, 17}. Pour les risques de production, l'assurance indicielle permet une indemnisation rapide et une couverture des risques peu coûteuse. Au Kenya et en Ethiopie, un programme de protection du bétail a été testé sur la base d'un indice de couverture végétale par satellite ; au Sénégal des solutions d'assurance indicielle ont été développées pour les céréales, le coton ou l'arachide. Pour les risques liés à la volatilité des prix, les systèmes de récépissés d'entrepôt permettent aux producteurs de stocker leur récolte comme garantie d'un crédit plutôt que de vendre à bas prix au moment de la récolte, et de pouvoir la commercialiser ultérieurement à un prix plus rémunérateur. Ces systèmes, déjà déployés en Tanzanie et dans plusieurs pays du Sahel, contribuent à stabiliser les revenus et, en permettant la collatéralisation, rendent le secteur plus attractif pour les investisseurs.

15. <https://www.afdb.org/>

16. de Janvry A., Sadoulet E. (2024) *Risques et assurance agricoles dans les pays de l'UEMOA*, Rapport Ferdi.

17. Hamadou Daouda Y., (2026) *Étude sur les risques-prix dans le secteur agricole en UEMOA*. Rapport Ferdi, à paraître.

14. <https://www.institut-agro-montpellier.fr/actualites/lancement-du-projet-de-creation-dun-hub-international-de-linnovation-en-afrique-de>

L'innovation financière et numérique constitue un deuxième levier. L'argent mobile, largement adopté en Afrique subsaharienne, facilite déjà les transactions et les paiements et offre un potentiel d'élargissement de l'accès au crédit et à l'assurance. Par ailleurs, en l'absence fréquente de titres fonciers ou d'actifs formalisés, la collatéralisation des produits agricoles permet de contourner l'obstacle majeur du manque de garanties. C'est la logique de l'agriculture contractuelle, qui devrait être généralisée.

Le troisième levier est le financement mixte ou blended finance, qui combine ressources publiques ou concessionnelles et capitaux privés¹⁸. En assumant les premières pertes ou en fournissant des garanties, les financements publics réduisent le profil de risque des investissements agricoles et permettent d'attirer des capitaux privés qui n'interviendraient pas seuls. Des initiatives récentes illustrent cette approche, en combinant financement et accompagnement technique : le fonds FASA¹⁹ (Financing for Agricultural SMEs in Africa), conçu comme un fonds de fonds ciblant les PME agricoles et agro-industrielles, et le Mécanisme de financement catalytique pour les PME agroalimentaires (ACFM)²⁰ de la BAD.

Pour les acteurs du Sommet, la priorité devrait être de dépasser le modèle des financements concessionnels classiques et d'orienter les fonds publics vers des outils financiers où ils sont susceptibles d'exercer le plus fort effet levier : instruments innovants de garantie et de gestion des risques, et véhicule de blended finance permettant de rendre l'agriculture africaine attractive pour les capitaux privés, nationaux comme internationaux.

► 3. Accès aux marchés : harmoniser les certifications et sécuriser les débouchés

Les enjeux de la structuration et du financement sont indissociables de celui des débouchés : sans

accès aux marchés, les investissements dans les filières ne généreront pas les retours nécessaires à leur pérennité. Pour cela, les produits agricoles africains doivent parvenir à s'affranchir des contraintes liées à la taille réduite des marchés domestiques et trouver des débouchés, régionaux, sur le continent et au-delà. Or l'accès aux marchés reste entravé par une série d'obstacles qui concernent aussi bien la compétitivité des produits que les barrières tarifaires et non tarifaires et la prévisibilité des conditions commerciales.

Du côté de la compétitivité-prix, les obstacles décrits dans les deux sections précédentes se traduisent par des coûts de production élevés qui pénalisent l'écoulement sur les marchés nationaux et les exportations africaines face à celles d'autres régions. Un second aspect de la compétitivité concerne la capacité à répondre aux exigences de qualité des marchés d'exportation, qui intègrent de plus en plus la durabilité environnementale. D'un point de vue réglementaire, cela implique la conformité aux normes sanitaires, phytosanitaires et environnementales pour les produits alimentaires. Le défi est ici double pour l'agriculture africaine : adapter les pratiques de production aux exigences des marchés cibles et disposer des capacités techniques et institutionnelles pour en attester la conformité.

Dans ce domaine, les acteurs privés jouent un rôle déterminant. Les certifications de qualité, telles que Global GAP (Good Agricultural Practice)²¹, reconnues à l'échelle internationale pour l'agriculture, l'aquaculture et la floriculture, attestent des pratiques de production et des normes sanitaires et facilitent l'accès aux marchés internationaux. Des partenariats avec des acteurs spécialisés comme le COLEAD²² permettent aux producteurs et exportateurs africains de renforcer leur maîtrise des exigences réglementaires des marchés de destination et d'accéder aux certifications internationales.

En complément des certifications de qualité, le développement des indications géographiques (IG) permet une différenciation des produits. En Afrique, deux organisations régionales structurent la protection des IG : l'OAPI (Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle), qui dispose d'un sys-

18. Gravelini J.-M. (2023) "Structuration d'un fonds pour les entreprises privées dans les secteurs de l'agriculture, de l'agro-industrie et de l'élevage en zone UEMOA", Rapport Ferdi, 20 p.

19. <https://www.fasafund.com>

20. <https://www.afdb.org>

21. <https://www.globalgap.org/>

22. <https://colead.link/fr/association/>

tème opérationnel d'enregistrement des IG et a enregistré six IG à ce jour²³, dont le poivre de Penja au Cameroun ou l'oignon violet de Galmi au Niger, et l'ARIPO (African Regional Intellectual Property Organization), qui développe actuellement un cadre juridique pour ses États membres. Parallèlement, l'inscription au registre européen des IG offre une protection et une visibilité sur le marché de l'UE. Trois produits africains y figurent à ce jour, le rooibos d'Afrique du Sud, le poivre de Penja et le kilichi du Niger. Le Kenya envisage par ailleurs une IG pour son thé. Les IG offrent ainsi une reconnaissance internationale susceptible d'avoir un effet bénéfique sur la valeur marchande, le contrôle de la qualité et les revenus des agriculteurs. Harmoniser les systèmes d'IG à l'échelle continentale et en généraliser l'usage pour les produits de qualité remarquable présente un réel potentiel de création de valeur.

Au-delà de la compétitivité des produits, la prévisibilité des conditions commerciales constitue un enjeu majeur pour l'investissement dans les filières d'exportation²⁴. L'évolution récente de l'accès au marché américain en offre une illustration. Depuis l'imposition par les États-Unis de droits de douanes dits « réciproques » à partir d'avril 2025, le tarif moyen appliqué aux pays africains est passé de moins de 0,5 % à 10 %. L'expiration de l'AGOA (African Growth and Opportunity Act) en septembre 2025 a ajouté un choc supplémentaire : sans préférences, les exportations africaines de produits agricoles et manufacturés seraient soumises à des droits deux à trois fois supérieurs à ceux appliqués aux combustibles et minerais. Le renouvellement rétroactif de l'accord jusqu'en décembre 2026 ne supprime pas l'incertitude. Plus généralement, l'instabilité des programmes préférentiels (suspensions, révisions, conditions de sortie de la catégorie des Pays les moins avancés) décourage les investissements de long terme dans les filières d'exportation et devrait constituer un point de vigilance de la coopération internationale.

Le développement du commerce intra-africain offre une réponse structurelle à cette vulnérabilité aux chocs sur les conditions d'accès préférentiel aux marchés européens et américains. Aujourd'hui, 80 %

des exportations agricoles africaines sont orientées hors du continent, et seuls 20 % sont intra-continentaux²⁵. Or le potentiel est considérable : selon la BAD, le marché alimentaire et agricole africain pourrait passer de 280 milliards de dollars par an en 2023 à 1 000 milliards en 2030²⁶. La mise en œuvre complète de la ZLECAf, en réduisant les barrières tarifaires et non tarifaires à l'intérieur du continent, pourrait augmenter significativement les exportations agricoles intra-africaines²⁷. Si les acteurs de l'agriculture africaine parviennent à saisir les opportunités, ce marché intégré contribuera à structurer des chaînes de valeur régionales et à renforcer la sécurité alimentaire du continent en réduisant sa dépendance vis-à-vis des importations extra-continentales, qui menacent des pans entiers de l'économie agricole africaine (oléagineux, céréales, protéines animales et produits laitiers ...).

Pour les acteurs du Sommet, la priorité devrait être de promouvoir les débouchés d'exportation pour des productions africaines capables de se différencier. Cela passe par une harmonisation des dispositifs de certification afin de fournir une information claire et incitative aux consommateurs ainsi que par la sécurisation des conditions d'accès aux marchés africains et européens. Il ne faut cependant pas perdre de vue que l'augmentation du commerce intra-continentale comme extra-continentale, si elle peut être facilitée par une volonté politique, résultera avant tout de la compétitivité des filières africaines.

23. <https://intellectual-property-helpdesk.ec.europa.eu>

24. <https://unctad.org/>

25. Source : <https://www.cepii.fr/DATA>

26. <https://www.afdb.org/fr/documents>

27. <https://www.uneca.org/>



Créée en 2003, la **Fondation pour les études et recherches sur le développement international** vise à favoriser la compréhension du développement économique international et des politiques qui l'influencent.

Contact

www.ferdi.fr

contact@ferdi.fr

+33 (0)4 43 97 64 60

n° ISSN : 2275-5055

Directeur de la publication : Patrick Guillaumont

